
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2021

PROCES VERBAL

Le cinq octobre deux mil vingt et un, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, GALLAIS Véronique, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, BURTY Joanny, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames GARIOU Béatrice, LACHAUD Elsa, Messieurs BIRON Dominique, LE ROUZIC Ludovic.

Madame Agnès TERRIEN a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 07 septembre 2021.

TRAVAUX RUE DU MARAIS – RUE DES BRANDES

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie et de sécurité de la rue des Brandes et de la rue du Marais, une estimation financière a été réalisée par le SYDELA en début d'année.

Suite à l'accord du marché sur une estimation, une valorisation précise des travaux sur les réseaux a été établie, permettant ainsi d'évaluer la participation financière de la commune à verser au SYDELA.

Celle-ci s'élève à 65 365,43 € HT. Elle concerne l'effacement des réseaux électriques / de télécommunication et la réalisation de travaux neufs pour l'éclairage public. Pour mémoire, Madame la Maire projette le plan de financement prévisionnel pour la totalité des travaux.

Les membres du conseil valident l'accord de participation financière permettant l'engagement des travaux.

CITY STADE

Madame la Maire présente un tableau comparatif des offres émanant de trois entreprises, dans le but de sélectionner le fournisseur de la structure du city stade. Ne s'agissant pas d'un marché global, les devis sont séparés. Il sera donc également nécessaire de choisir l'entreprise en charge du terrassement ainsi que l'entreprise en charge des espaces verts lors du prochain conseil.

1. L'entreprise 3R Factory propose une structure aluminium en blocs soudés limitant ainsi le nombre de jonctions par vis et une insonorisation par remplissage de sable.
2. L'entreprise Ardan propose de l'acier galvanisé et plastifié avec une mise en place de raccords lors du montage.
3. L'entreprise Nerual propose quant à elle de l'acier galvanisé à chaud avec de la boulonnerie et rondelles anti-vibration sur des doubles brides soudées.

COMPARATIF DES OFFRES POUR LE CITY STADE

	3R FACTORY	ARDAN	NERUAL
Dimension	10 x 18 m	10 x 18 m	10 x 18 m
Plate forme conseillée	12,10 x 21,60	12 x 20 m	10 X 20 m
Matériaux utilisés	aluminium	acier galvanisé et plastifié	acier galvanisé à chaud
	Structure en blocs soudés	Mise en place de raccord lors du montage	boulonnerie avec rondelles anti-vibration (silent-bloc) sur des doubles brides soudées sur
	insonorisation par remplissage sable		
Tracé sportif	2 000,00 €	1 550,00 €	2 000,00 €
Structure city stade	37 940,00 €	29 975,00 €	32 140,00 €
Corbeille de propreté	952,00 €	700,00 €	616,00 €
Montant total HT hors option	40 892,00 €	32 225,00 €	34 756,00 €
Option filet sur 4ème côté	900,00 €	3 250,00 €	3 150,00 €

Tenant compte de la proximité des habitations et des engagements vis-à-vis des riverains, les élus souhaitent prioriser l'insonorisation.

Madame la Maire après comparaison sur terrain informe les élus que la structure aluminium remplie de sable réduit de manière importante les nuisances sonores. Il n'y a pas d'effet de résonance, de vibration. L'insonorisation est garantie à vie.

Monsieur PARRAIS précise que l'aluminium ne demande pas d'entretien contrairement à l'acier galvanisé. Il est rappelé que la commune n'a pas d'agent technique sur la commune et qu'il est important de privilégier également une structure avec peu d'entretien.

Madame la Maire rappelle au conseil qu'il a été choisi un bitume beige pour le sol afin de minimiser l'élévation de la température.

Au niveau des limites de l'espace city stade, une clôture bois avec plantation de végétation côté city stade sera réalisée en limite de propriété avec madame Blanchard. La commune s'est également engagée dans le cadre de la cession de terrain avec les consorts Boucard à procéder aux travaux de délimitation par la construction d'une limite en parpaings sur une hauteur de 1.80 ml.

Dans les devis présentés, l'option d'un 4^{ème} filet est détaillée. Afin de limiter les sorties de balles, le conseil municipal souhaite intégrer cette option dans l'achat de la structure et vote à l'unanimité, le choix de l'entreprise 3R Factory pour un montant option comprise de 41 792 € HT.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

Les services de la SAUR souhaitent savoir si la commune envisage une modification tarifaire de la redevance assainissement pour l'année 2022.

Prenant en considération l'excédent du compte administratif, et le fait qu'il ne devrait pas y avoir d'investissements majeurs pour l'année 2022, le conseil municipal après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs 2021, soit une redevance d'assainissement à 1,15 € par m³ d'eau consommé et un montant de l'abonnement à 19 € pour l'année 2022.

CONVENTION PERSONNEL AVEC CHOLTIÈRE PAULX MER MORTE

Suite au départ d'un agent, il a été nécessaire de pallier son absence sur le temps de la pause méridienne. S'agissant d'un temps court, 1,75 heure par jour soit de 11h45 à 13h30, ce type de contrat n'est pas des plus recherchés.

En accord avec l'association de basket « Choltière Paulx Mer Morte » qui a recruté un nouvel entraîneur, Monsieur Axel CHAGNEAU intervient sur le temps de la pause méridienne, à la surveillance des cours et à l'accompagnement des enfants au restaurant scolaire. C'est pourquoi Madame la Maire propose une convention de partenariat avec l'association définissant les modalités de prise en charge ; à savoir 15,84 € de l'heure sur présentation trimestrielle d'un état des heures effectuées.

Madame la Maire précise également qu'en cas d'absence d'un des agents, Axel pourra intervenir suivant ses disponibilités.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – APEL ECOLE SAINTE MARIE

Madame la Maire présente aux élus la demande de subvention exceptionnelle faite par l'APEL dans le cadre d'un voyage scolaire de découverte à l'Abbaye de Saint Maur au Thourel pour les classes de CM1 et CM2 de l'école Sainte Marie, du 07 au 11 mars 2022, à hauteur de 100 € par élève. Cette année le nombre d'élève stéphanois s'élève à 32. Pour mémoire, cette subvention était accordée les années passées. Elle rappelle également que le voyage s'organise tous les 2 ans. Le conseil municipal accorde cette subvention exceptionnelle.

Dans le même esprit, afin de financer une partie de la classe découverte des élèves de CM1 et CM2 se déroulant du 21 mars au 25 mars 2022, l'OGEC de Paulx sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 130 € par enfant. Elle concerne 7 élèves stéphanois scolarisés à l'école Père Ceyrac. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le même montant que celui accordé à l'APEL de l'école Sainte-Marie (100 € par élève), soit une subvention exceptionnelle totale de 700 €.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur et Madame BIROT souhaitent acquérir la parcelle communale ZC 85 (Le Pas des Landes), d'une superficie de 188 m². La demande s'explique par leur souhait de régulariser leur situation. En effet, leur assainissement autonome se trouve sur cette parcelle. Naturellement délimitée créant déjà la confusion d'appartenance, la parcelle est numérotée et non intégrée dans la voirie, il s'agit là d'une situation de fait qui n'impacte pas la commune. Pour un zonage équivalent, des parcelles ont déjà été cédées au tarif de 3 € du m² + frais de notaire à la charge de l'acheteur. Au vu de ces arguments, les membres du conseil acceptent la vente de la parcelle ZC 85 à Monsieur et Madame BIROT, au tarif évoqué ci-dessus.

RÉVISION DU PLU – RÉUNION 8

Le vendredi 1^{er} octobre s'est tenue la 8^{ème} réunion de la révision du PLU. Cette réunion s'articulait autour de la trame verte (*forêt, bois, arbres, haies avec définition des corridors écologiques*) et de la trame bleue (*principalement les cours d'eau mais aussi les étangs, mare, marais...*). Une commission élargie (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...) s'est réunie afin d'entamer la réflexion pour la détermination de ces trames sur notre commune. L'objectif étant d'enrayer le déclin de la biodiversité, de maintenir les services écosystémiques..., de tenir compte des enjeux écologiques et sociaux.

Un inventaire des haies et bois sera fait d'ici fin février 2022 avec une présentation aux exploitants des terres agricoles....

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se déroulera le dimanche 14 novembre. La messe sera célébrée à 9h30 avec un départ du défilé à 10h15, direction le monument aux morts. N'ayant cette année pas de restriction (COVID-19) sur le nombre de personnes, un vin d'honneur sera organisé sous réserve du passe-sanitaire.

Réunion associations

Madame Sabrina JAUNET informe les élus de la planification de la réunion des associations le jeudi 7 octobre, cette réunion permet de s'entendre sur les dates de réservation des salles pour les diverses manifestations des associations qui reprennent peu à peu leur cours.

Marché des producteurs

Le vendredi 15 octobre aura lieu le dernier marché des producteurs sur la période prévue d'avril à octobre. À cette occasion, un moment de convivialité sera offert aux commerçants à la fin du marché pour clôturer la fin de saison, et discuter d'une éventuelle reprise pour avril 2022. Il est évoqué l'idée d'organiser un marché de Noël.

Prix fleurissement

Madame Sabrina JAUNET informe de la reprise de l'organisation « soirée remise des prix de la commission Embellissement ». L'idée de remettre les lots lors des vœux du Maire avait été évoquée l'année passée. Les élus restent sur cette idée, proposent et valident le groupement de ces deux événements afin de mettre plus en avant les maisons récompensées.

Chauve-souris

Madame Maryline BLANCHARD relate un problème subit dans l'église. Les chauves-souris particulièrement actives au printemps et en été déversent leurs excréments. Cette insalubrité devient lourde en charge de nettoyage. Il est décidé de solliciter l'organisme en charge du recensement des chauves-souris nichées dans le presbytère pour solutionner ce problème.

Cimetière

Madame la Maire informe le conseil de l'organisation d'une nouvelle matinée nettoyage pour le cimetière qui se déroulera le samedi 23 octobre de 9h à 12h. À l'issue de cette matinée, un verre de l'amitié sera offert. L'engagement des élus serait apprécié et une communication pour l'intervention de bénévoles sera effectuée sur le site internet, Facebook.

Vœux du Maire

Les vœux du Maire sont programmés pour le dimanche 09 janvier 2022.



Madame la Maire lève la séance.